

# Commission Election 2022

Président : **Philippe BUQUET**

Vice- président : **Pascal DASY**

Rôle du président et vice-président :

- Sélectionner un juré de 7 personnes représentatif de la Normandie (conseil)
- Etablir le règlement intérieur
- Veiller au bon fonctionnement des votes

Le conseil : composé de 7 personnes représentatif de la Normandie, c'est-à-dire venant des différentes zones géographique composant notre Normandie.

Rôle du conseil :

- Choisir des personnes pouvant prétendre aux trophées dans chacune de leur région
- Voter pour attribuer : Le trophée des grands hommes et des grandes dames, le trophée d'honneur et le trophée coup de cœur.

---

<b>Le Trophée d'Honneur</b>	<b>Le Trophée Coup de Cœur.</b>	<b>Le Trophée des Grands Hommes et des Grandes Dames</b>
<b><u>Critère d'éligibilité</u></b>		
<b><u>Critère d'éligibilité</u></b>	<b><u>Critère d'éligibilité</u></b>	<b><u>Critère d'éligibilité</u></b>
<b>Toute personne vivante ou non, en activité ou non ayant œuvré pour le bien commun par le passé.</b>	<b>Toute personne ayant œuvré pour le bien commun en Normandie sans y être natif, par le passé ou présentement.</b>	<b>Personne ayant une réussite professionnel Un engagement citoyen reconnu sur le territoire Acteur de la région Normandie Normand d'origine</b>

---

# REGLEMENT INTERIEUR

1. L'association KNX DREAM, choisit par le biais de son bureau, le président et le vice-président de sa commission.
  2. Le président de la commission et son vice-président ont un mandat indéfini
3. Aucun membre de l'association KNX DREAM, ne doit participer ou influencer auprès de la commission.
  4. La commission KNX DREAM, est indépendante et souveraine.
5. Le président et son vice-président élisent le jury et veille au respect du règlement intérieur, des critères d'éligibilité ainsi qu'au bon déroulement des élections.
  6. Le président et son vice-président ne vote pas.
7. Le président et son vice-président élisent 7 personnes, représentative le plus possible de l'ensemble de la région.
  8. Chaque juré peut proposer un nom pour les nominations dans chaque catégorie.
9. Une fois que les jurés auront proposé leurs candidats et débattu autour de ceci, il faudra alors procéder au vote pour en retenir que 3.
  10. Le jury doit être objectif et juste.
11. Une fois que les 3 nominés ont été choisis et validé par la majorité du jury, un second vote s'ouvrira au minimum 7 jours après le 1<sup>er</sup>.
12. Les jurés pourront alors faire leurs recherches et se renseigner de manière juste et impartial sur chaque nominés.
  13. Le vote des 3 nominés dans chaque catégorie se passera à huis clos.
  14. Les jurés auront alors la charge d'élire un gagnant dans chaque catégorie.
15. Les élections se passeront à main levée et à la majorité, sans la présence du président et du vice-président.
  16. Une fois que le jury aura délibéré, celui-ci fera part de leur vote au président de la commission.
17. Le président de la commission doit fournir le résultat des élections au minimum 15 jours avant le dîner de gala à la présidente de l'association KNX DREAM.
  18. Chaque jury et membre de la commission à un accord de confidentialité.
19. Le président ouvre la commission en rappelant les règles et les critères d'éligibilité au jury.
20. Chaque année un nouveau jury sera mis en place par le président et le vice-président de la commission.
21. Le jury doit être le plus possible mixte (homme, femme, jeune, plus âgé) et venir de différents horizons sociaux.
  22. Les jurés doivent être majeur et avoir résidé au moins 5 années en Normandie.
23. Les jurés ne doivent pas avoir été condamnés pour des activités criminelles, de mœurs ou de fraude.
  24. Les jurés ne peuvent pas présenter un membre de leur famille en nominé.
  25. Le juré peut voter pour un membre de leur famille.
26. En l'absence de 4 jurés les votes peuvent se poursuivre. Au-delà, le vote est reporté.
27. Si les jurés ne parviennent pas à trouver un accord alors un représentant du conseil à une voix prépondérante.